

P.J. Proudhon
Le Représentant du peuple n° 20,
20 avril 1848

La situation ¹

Ce que nous avons prévu, ce que nous avons prédit arrive.

La révolution tourne à la démocratie bourgeoise et doctrinaire : le gouvernement provisoire, composé d'éléments hétérogènes, vient d'opérer sur lui-même une sorte d'épuration. Les hommes restent ; les principes sont éliminés. Des fautes graves ont accéléré ce résultat, d'ailleurs inévitable. Nous allons les relater en quelques lignes : ce sera comme le préambule de notre profession de foi.

La victoire du 24 février avait amené au pouvoir trois partis différents, renouvelé de nos anciennes luttes : le parti girondin ou thermidorien, représenté par *le National* ; le parti montagnard, représenté par *la Réforme* ; le parti socialiste-communiste, représenté par Louis Blanc.

La monarchie étant exclue, ces trois partis embrassaient la totalité de l'opinion.

Il semblait donc que le gouvernement provisoire, par l'incohérence même de sa composition, dût exprimer, aux yeux de la France, la conciliation de toutes les idées, de tous les intérêts. La bourgeoisie et le prolétariat, joignant leurs mains sur *l'Organisation du travail*, comme sur l'évangile de l'avenir, on pouvait croire que le problème de la misère, écarté par le gouvernement déchu, allait être résolu par le nouveau, amiablement et pacifiquement.

Nous venons de voir, pour la millième fois, ce que valent ces conciliations qui ne reposent que sur de vagues sympathies, et qu'aucun principe ne consolide.

La conduite qu'avait à tenir le gouvernement provisoire était pourtant bien simple et toute trouvée. Poser résolument, énergiquement le problème du prolétariat ; occuper et nourrir les ouvriers ; ramener la classe bourgeoise ; puis, en attendant l'Assemblée nationale, faire du *statu quo* républicain ; voilà ce que le bon sens, d'accord avec la haute politique, commandait au gouvernement provisoire.

Dans une situation ainsi faite, conserver tout c'était marcher.

Eh bien ! ce qui était si simple et si sage, ce qui réunissait à l'avantage du sens commun le mérite de la profondeur, n'a été compris de personne.

A peine chargé du mandat, si nouveau pour elle, de représenter la République, la partie bourgeoise du gouvernement provisoire, s'abandonnant à ses vieilles préoccupations, a commencé de battre en

retraite. — De son côté, la fraction révolutionnaire, emportée par l'enthousiasme de ses souvenirs, se faisant complètement illusion sur la puissance de ses moyens, et tenant, comme elle dit, à *engager l'avenir*, s'est mise à faire de *l'énergie* et de l'exclusion. Enfin, le socialisme, non content d'avoir posé son principe, a voulu passer à l'application, ne s'en fiant qu'à lui-même pour l'exécution de son œuvre.

On sait ce qui est résulté de ces tiraillements. Tout ce qu'a fait le gouvernement provisoire, au point de vue de l'ancienne bourgeoisie, s'est trouvé rétrogradé ; — tout ce qu'il a entrepris au point de vue révolutionnaire a été contre-révolutionnaire ; — tout ce qu'il a décrété dans l'intérêt du prolétariat a été conçu au rebours des intérêts du prolétariat.

Ainsi, lorsque le gouvernement provisoire, suivant la routine de l'économie bourgeoise, a ouvert un emprunt de 100 millions ; lorsque, pour prouver la solidité de son crédit, il a payé 50 millions aux rentiers ; lorsqu'il a élevé l'intérêt des sommes déposées à la caisse d'épargne ; lorsqu'il a prorogé les compagnies d'assurances, etc., etc., je dis qu'en présence du principe socialiste, qui devait intervenir dans la loi et qui n'est pas intervenu, le gouvernement a agi en sens contraire de son droit et de son devoir.

De même, quand le gouvernement provisoire s'est mis à écrire ces circulaires dictatoriales, qui, en l'an 1848, ne pouvaient guère intimider que des vieilles femmes ; quand, ne pouvant disposer d'un écu ni d'un homme que sous le bon plaisir des départements, il a parlé d'autorité aux départements ; quand, au milieu d'une France républicaine d'esprit et de cœur — mais en défiance de la République — il a inventé la réaction, la contre-révolution, comme il inventera bientôt la coalition ; dans toutes ces circonstances, le gouvernement provisoire a agi comme un somnambule. Il nous a donné le spectacle, unique dans l'histoire, d'hommes d'État jouant avec un sérieux ridicule une vieille tragédie. A force de radicalisme rétrospectif, il a compromis les réformes futures : je n'en veux pour preuve que la loi électorale.

Si de l'élément révolutionnaire nous passons à l'élément socialiste, nous rencontrons une égale série d'erreurs et de mécomptes.

Comment ne s'est-il trouvé personne pour dire à M. Blanc : L'organisation du travail, telle que vous l'entendez, vous est interdite, non que la capacité vous manque, mais parce que votre position vous le défend. C'est par l'atelier que vous prétendez attaquer le problème, c'est-à-dire par l'individualisme ; tandis que c'est le côté social qui seul peut vous donner la solution, c'est-à-dire le crédit. Mais, même à ce point de vue, vous ne pouvez rien entreprendre : membre du gouvernement, vous représentez non plus une classe de la société, mais les intérêts généraux de la société, toute initiative qui servirait un parti plutôt que l'autre sort de vos attributions. Vous appartenez à la bourgeoisie autant qu'au prolétariat. Protégez, encouragez l'émancipation des classes travailleuses ; vous-même n'intervenez pas, ne compromettez pas votre responsabilité, la responsabilité du gouvernement. Attendez qu'une autorité plus haute vous donne à la fois crédit et pouvoir.

L'insuccès des actes du gouvernement provisoire a été général. Aussi les protestations ne se sont pas fait attendre. Les manifestations des 16 et 17 mars ; les expulsions multipliées des commissaires dans les départements ;

en dernier lieu, le soulèvement du 16 avril ; tous ces faits accomplis aux cris de : *Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire !* prouvent aux moins clairvoyants que la France est sincèrement républicaine, mais qu'elle ne supporterait pas une dictature ; que, par révolution, elle entend conciliation ; qu'elle repousse également le doctrinarisme, le jacobinisme et l'utopie ; que si cependant, après avoir protesté contre chacune des fractions qui composent le gouvernement provisoire, elle maintient tel qu'il est ce gouvernement, c'est qu'elle ne veut plus souffrir de questions de personnes, et que ces gouvernants ne sont, à ses yeux, que les ministres de ses volontés.

Telle est, selon nous, la vraie situation des choses ; la position du gouvernement provisoire est admirable, et sa force immense ; mais aussi les difficultés qu'il a à vaincre sont infinies. Elles se résument toutes dans cette formule, qui exprime à la fois son rôle et sa règle : concilier la divergence des intérêts par la généralité des mesures.

Mais, comme l'arbre tombe toujours du côté où il penche, la tendance du gouvernement provisoire est actuellement dans le sens de la protestation anti-socialiste du 16 avril. Les encouragements à entrer dans cette voie, les conseils officieux ne lui manquent pas. Bien des gens s'imaginent, parce que la question sociale a été embrouillée au Luxembourg, que c'en est fait de la question sociale ; que désormais le capital est dispensé de compter avec le travail. Sous l'impression de cette idée, il est inévitable que le gouvernement provisoire marche à une restauration bourgeoise, au prix de quelques sacrifices accordés à la ferveur des idées sociales.

C'est ce que décèlent déjà, et les réflexions hypocrites des journaux réactionnaires sur la difficulté, l'incertitude, l'impossibilité d'une solution, et les décrets par lesquels le gouvernement provisoire, en même temps qu'il réduit ou supprime les impôts sur le sel, la viande, les boissons, établit d'autres impôts sur les domestiques, les chiens, les vins de qualité, les loyers au-dessus de 800 francs, etc.

L'abolition de l'impôt sur le sel, la viande et les boissons, dans le régime économique actuel, n'est qu'une exagération philanthropique qui coûtera cher à l'État, sans améliorer le sort des travailleurs.

L'établissement d'impôts somptuaires est une fantaisie socialiste qui coûtera cher aux travailleurs, sans emplir les coffres de l'État.

Les décrets du gouvernement provisoire déplacent la misère, comme la banqueroute déplace les capitaux : ils ne remédient à rien. La pression révolutionnaire, aveugle et ignorante, est satisfaite par ces décrets ; mais par ces décrets mêmes, le peuple est mystifié. En échange d'un sacrifice apparent, nous avons une restauration réelle : Peuple, tu t'en apercevras bientôt.

Pour nous, bien que nous soyons aussi peu satisfaits du 16 avril que nous l'avions été du 17 mars, nous acceptons le fait accompli. Nous aimons les positions nettes. La triple essence du gouvernement provisoire nous embarrassait. A présent, nous savons à qui parler. C'est la démocratie doctrinaire qui règne et qui gouverne. Nous avons toujours pensé que le prolétariat devait s'émanciper sans le secours du gouvernement : le gouvernement, depuis le 16 avril, pense de même.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement !...

1

Le 24 février 1848, avait vu sombrer, en France, la monarchie constitutionnelle. Un Gouvernement provisoire avait été acclamé. Il se composait de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Fr. Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie, auxquels furent adjoints presque aussitôt MM. Armand-Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et l'ouvrier Albert. Jamais hommes de plus de probité, de zèle et de dévouement ne se trouvèrent placés à la tête d'une nation. Jamais, devant leur propre conscience, aucuns chefs d'État ne furent animés de plus loyales intentions. Mais toute conscience est plus ou moins éclairée ; elle participe des erreurs comme des lumières de l'intelligence, ainsi que des habitudes et des préjugés de l'éducation. Celle du Gouvernement provisoire ne comprit pas assez que la réforme politique inaugurée par la chute de la monarchie et l'avènement de la République n'était, dans la pensée du peuple, que l'instrument de la réforme sociale, et qu'il était dans la nature même des choses que celle-ci devînt, non pas l'œuvre de quelques-uns, mais bien l'œuvre de tous, entreprise et continuée par tous, sous l'égide de la liberté. Sauvegarder la liberté : voilà donc à quoi se réduisait, en définitive, la tâche du Gouvernement de février. Malheureusement, de tous ceux qui le composaient, aucun ne savait interpréter, aucun ne représenta la Révolution. De là toutes les fautes de ce Gouvernement, ses timidités et ses contradictions. Assailli, d'un côté, par les exigences d'une plèbe nombreuse, à qui le régime monarchique avait interdit toute initiative, et que son ignorance exposait sans défense aux séductions, aux impulsions d'ambitieux meneurs, en même temps que son instinct et ses souffrances l'incitaient au désordre, le Gouvernement s'immita dans des questions qui ne le regardaient pas, et pour la solution desquelles il n'avait et ne pouvait avoir ni mission ni capacité. Il se laissa emporter à des promesses et à des mesures aussi dangereuses pour le peuple, qu'elles abusaient, que pour lui-même, parce qu'elles autorisaient à mettre en doute sa sincérité. Inquiété, d'un autre côté, par les réclamations, quelquefois même par les menaces des anciens partis, hostiles à la République, il essaya de les apaiser par d'imprudentes concessions ; il les caressa, il rechercha leur appui. Il aurait voulu, à bonne intention sans doute, mais assurément avec peu de sagesse, accorder les théories les plus contraires, concilier les plus extrêmes divergences. Nous l'avons vu, pendant deux mois, dépenser vainement à cette tâche impossible une prodigieuse activité et d'incroyables efforts.

Dès le 24 février il avait dû, sous la pression de la multitude, proclamer tout d'abord la République. Une foule de décrets avait suivi. La peine de mort était abolie en matière politique ; le drapeau tricolore était maintenu contre le drapeau rouge, dans lequel, bien à tort, on avait cru voir le symbole et la menace d'un nouveau terrorisme ; le droit au travail était reconnu ; les heures de travail étaient réduites ; une *Commission de gouvernement* ouvrait, au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Blanc, d'oisieuses conférences sur l'organisation du travail ; des ateliers nationaux étaient créés. En même temps qu'il convoquait une assemblée nationale, qui serait chargée d'élaborer une constitution, le Gouvernement décrétait encore le suffrage universel et direct, l'abolition de tout cens d'éligibilité, l'admission de tous les citoyens dans la garde nationale sédentaire, l'institution d'une garde nationale mobile, la complète liberté de la presse, la liberté religieuse, l'abolition du serment politique, la suppression des titres de noblesse, l'émancipation des esclaves dans nos colonies, le droit de réunion, le droit d'association, la réforme des impôts jugés les plus onéreux au travail et aux travailleurs, etc., etc.

Les élections générales à l'Assemblée constituante avaient été fixées d'abord au 9 avril. Cédant à certaines exigences, qui provenaient à la fois et des hommes et des choses, le Gouvernement provisoire, par un décret du 26 mars, les avait reportées au 23 avril, jour de Pâques, et il avait fixé au 4 mai la réunion de l'Assemblée nationale. Ce délai, dont la réaction se plaignit beaucoup, ne profita qu'à elle seule.

Quelques journées de sinistre présage s'étaient déjà levées sur le berceau de la jeune République.

Au 16 mars, une partie de la garde nationale, mécontente plus encore de la révolution qui venait de s'opérer que de la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs, récemment décrétée par le Gouvernement provisoire, se porta, menaçante, à l'Hôtel-de-Ville, siège du Gouvernement. Cette manifestation ne parut que ridicule : on l'appela la *Journée des bonnets à poil*. Mais, le même jour, — fait beaucoup plus grave, parce qu'il devait aliéner les paysans au nouvel ordre de choses, — un décret était rendu, par lequel, sur la proposition de M. Garnier-Pagès, qui avait succédé à M. Goudchaux au ministère des finances, un impôt extraordinaire de 45 centimes était établi sur les quatre contributions directes.

Le lendemain, 17 mars, en réponse à la manifestation *bourgeoise* de la veille, les ouvriers organisèrent une contre-manifestation : ils s'y trouvèrent au nombre de 150,000 ; mais parmi eux s'étaient glissés d'obscurs conspirateurs, séides d'Auguste Blanqui, prêts à profiter de toute occasion qui leur serait offerte pour entraîner cette multitude, épurer le Gouvernement provisoire, prendre la place des exclus et instituer une dictature. L'occasion leur fit défaut : ce fut partie remise.

Enfin éclata la journée du 16 avril. Le Gouvernement provisoire n'ignorait pas les complots tramés contre lui : il savait, en particulier, que Blanqui rêvait pour lui-même une dictature qu'il comptait partager avec Louis Blanc et Ledru-Rollin, soupçonnés, non sans motif, de prêter l'oreille à ses propositions. Instruit des forces dont pouvaient disposer les conspirateurs, le Gouvernement se croyait arrivé à son dernier jour et se préparait à tomber, en faisant tête à l'orage, avec grandeur et fermeté. Il triompha cependant, et cela sans une goutte de sang répandu, grâce à un généreux retour de la part de Ledru-Rollin, grâce aussi à l'empressement des légions de la garde nationale, qui accoururent en foule se presser autour de l'Hôtel-de-Ville, et déconcertèrent ainsi le plan des conjurés. Mais le soir, lors du défilé des gardes nationaux devant le Gouvernement provisoire, aux cris de : *Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !* se mêla soudainement celui de : *À bas les communistes !* Ce cri était une menace à l'adresse de toutes les sectes socialistes, confondues dès-lors dans une commune réprobation ; il était la négation du caractère social de la révolution accomplie au 24 février. La journée du 16 avril devint ainsi le commencement du triomphe de la bourgeoisie réactionnaire : elle contenait en germe les funèbres journées de juin et le coup d'État du 2 décembre, qu'il ne nous est pas permis de qualifier.

M.-L. B.

(Voir, pour les détails, l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par Garnier-Pagès, et celle de Daniel Stern.)